

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE DU BÂTIMENT

IDCC 2609

Brochure 3002

TEXTE INTÉGRAL

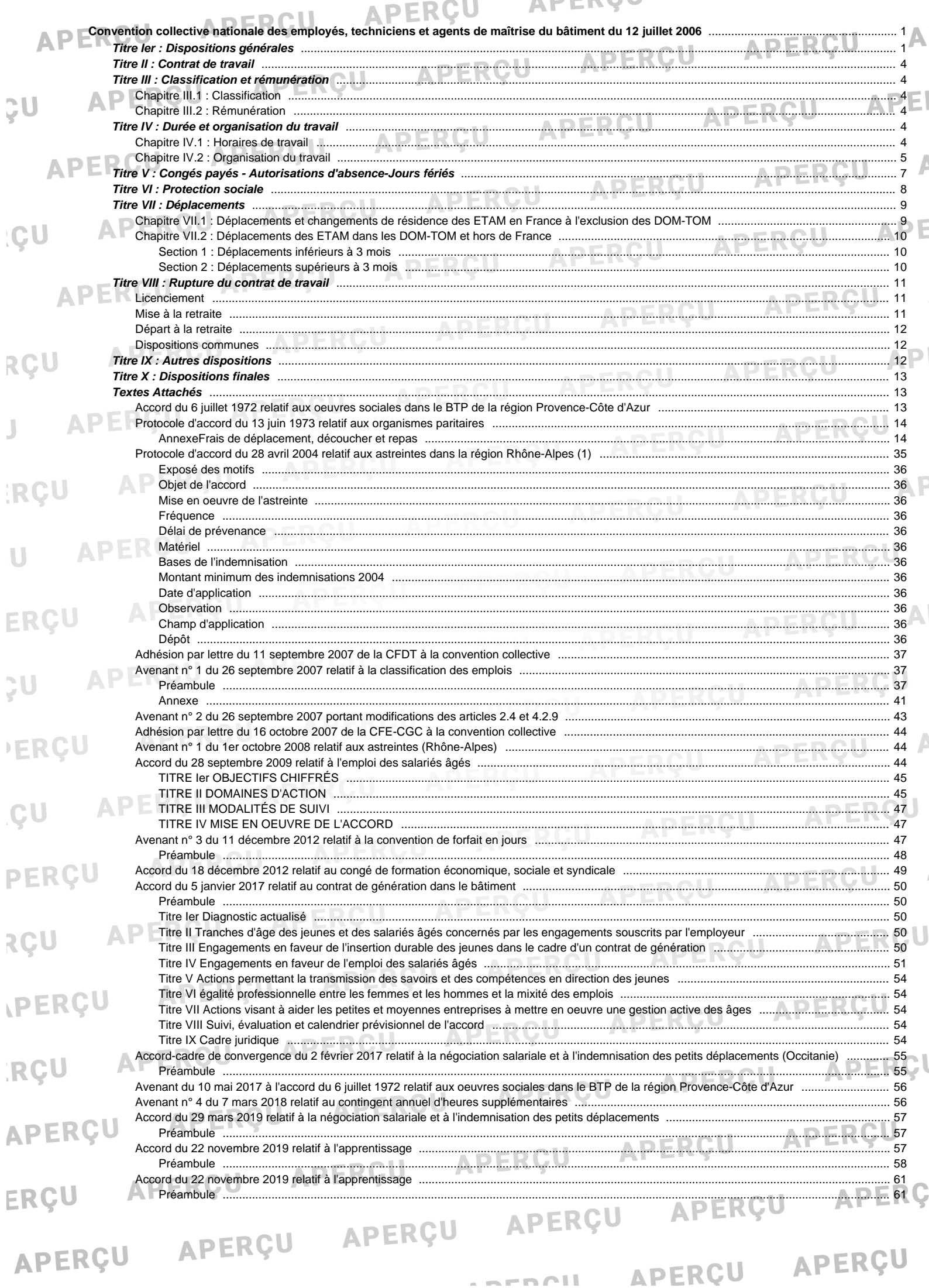
06/09/2022

Entreprises de terrassement, de maçonnerie, charpente en bois, couverture, plomberie, fumisterie, chauffage, ventilation, charpente en fer, constructions, ravalement, démolitions, échafaudages, habitations, installations, travaux pour expositions



Sommaire





Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006	1
Titre Ier : Dispositions générales	1
Titre II : Contrat de travail	4
Titre III : Classification et rémunération	4
Chapitre III.1 : Classification	4
Chapitre III.2 : Rémunération	4
Titre IV : Durée et organisation du travail	4
Chapitre IV.1 : Horaires de travail	4
Chapitre IV.2 : Organisation du travail	5
Titre V : Congés payés - Autorisations d'absence-Jours fériés	7
Titre VI : Protection sociale	8
Titre VII : Déplacements	9
Chapitre VII.1 : Déplacements et changements de résidence des ETAM en France à l'exclusion des DOM-TOM	9
Chapitre VII.2 : Déplacements des ETAM dans les DOM-TOM et hors de France	10
Section 1 : Déplacements inférieurs à 3 mois	10
Section 2 : Déplacements supérieurs à 3 mois	10
Titre VIII : Rupture du contrat de travail	11
Licenciement	11
Mise à la retraite	11
Départ à la retraite	12
Dispositions communes	12
Titre IX : Autres dispositions	12
Titre X : Dispositions finales	13
Textes Attachés	13
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	13
Protocole d'accord du 13 juin 1973 relatif aux organismes paritaires	14
AnnexeFrais de déplacement, découcher et repas	14
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	35
Exposé des motifs	36
Objet de l'accord	36
Mise en oeuvre de l'astreinte	36
Fréquence	36
Délai de prévenance	36
Matériel	36
Bases de l'indemnisation	36
Montant minimum des indemnisations 2004	36
Date d'application	36
Observation	36
Champ d'application	36
Dépôt	36
Adhésion par lettre du 11 septembre 2007 de la CFDT à la convention collective	37
Avenant n° 1 du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois	37
Préambule	37
Annexe	41
Avenant n° 2 du 26 septembre 2007 portant modifications des articles 2.4 et 4.2.9	43
Adhésion par lettre du 16 octobre 2007 de la CFE-CGC à la convention collective	44
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	44
Accord du 28 septembre 2009 relatif à l'emploi des salariés âgés	44
TITRE Ier OBJECTIFS CHIFFRÉS	45
TITRE II DOMAINES D'ACTION	45
TITRE III MODALITÉS DE SUIVI	47
TITRE IV MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD	47
Avenant n° 3 du 11 décembre 2012 relatif à la convention de forfait en jours	47
Préambule	48
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	49
Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	50
Préambule	50
Titre Ier Diagnostic actualisé	50
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	50
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	50
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	51
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	54
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	54
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	54
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	54
Titre IX Cadre juridique	54
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	55
Préambule	55
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	56
Avenant n° 4 du 7 mars 2018 relatif au contingent annuel d'heures supplémentaires	56
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	57
Préambule	57
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	57
Préambule	58
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	61
Préambule	61



Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales	64
Préambule	65
Textes Salaires	65
Alsace Accord du 10 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)	65
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	66
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	66
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	66
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	67
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	67
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 applicable dans la région	68
Aquitaine Accord du 13 décembre 2007 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	68
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	69
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires pour 2010-2011	69
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	70
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	70
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	71
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2017	71
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	72
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	73
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	73
Nouvelle-Aquitaine Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord régional du 31 mars 2021 relatif aux salaires pour l'année 2021	74
Annexe	74
Auvergne Accord du 28 avril 2008 relatif aux salaires au 1er mai 2008	74
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	75
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	75
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	76
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	76
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	77
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	77
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	78
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	78
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	79
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	79
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	80
Basse-Normandie Avenant n° 1 du 11 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2008 (1)	80
Basse-Normandie Avenant n° 2 du 6 mars 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008	81
Basse-Normandie Avenant n° 3 du 5 mars 2009 relatif aux salaires pour l'année 2009	81
Basse-Normandie Avenant n° 4 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2010	82
Basse-Normandie Avenant n° 5 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	82
Basse-Normandie Avenant n° 6 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	83
Basse-Normandie Avenant n° 7 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	83
Basse-Normandie Avenant n° 8 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014 et au 1er octobre 2014	84
Basse-Normandie Avenant n° 9 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	84
Bretagne Avenant du 28 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2008	85
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	85
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	86
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	86
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	87
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	87
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	88
Bretagne Accord du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	88
Bretagne Accord du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	89
Bretagne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	89
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	90
Bourgogne Avenant du 11 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008	90
Bourgogne Avenant « Salaires » n° 2 du 10 juillet 2009	91
Bourgogne Avenant n° 3 du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	91
Bourgogne Avenant n° 4 du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	92
Bourgogne Avenant « Salaires » n° 5 du 28 septembre 2012	92
Bourgogne Avenant n° 6 du 31 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er avril 2014	92
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	93
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	94
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	94
Bourgogne-Franche-Comté Accord paritaire du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	95
Préambule	95
Champagne-Ardenne Avenant « Salaires » du 22 janvier 2008	95
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux salaires au 1er juillet 2009	96
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	96
Préambule	96
Participants	96
Nombre de personnes indemnisées	96
Compensation des pertes de salaires	96
Frais de déplacement	96
Frais de repas	97
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	97
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	97



Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	97
Champagne-Ardenne Accord du 10 juin 2010 relatif aux salaires au 1er juillet 2010	97
Champagne-Ardenne - Accord du 25 mai 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	97
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	98
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	98
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	99
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	99
Centre Accord du 25 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	100
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er mai 2009	100
Centre Accord du 29 mars 2010 relatif aux salaires au 1er mai 2010	101
Centre Accord du 28 mars 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2011	101
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	101
Centre Accord du 18 mars 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013	102
Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014	102
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	103
Centre-Val de Loire Accord du 6 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	103
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	104
Centre-Val de Loire Accord du 23 avril 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	104
Centre-Val de Loire Accord du 9 octobre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2020	105
Centre-Val de Loire Accord du 15 avril 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2021	105
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	105
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	106
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	106
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	107
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	107
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	108
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	108
Franche - Comté - Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	109
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	109
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	110
Grand Est Accord-cadre de convergence du 16 janvier 2018 relatif aux barèmes de salaires mensuels minimaux	110
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux barèmes de salaires mensuels minimaux au 1er février 2018	111
Grand Est Accord du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	111
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	112
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	112
Haute-Normandie Avenant du 5 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er janvier 2008 (1)	113
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux salaires au 1er avril 2008	114
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	114
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	114
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2011	115
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	115
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	116
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2017	116
Préambule	116
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2018	117
Préambule	117
Hauts-de-France Accord du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	118
Préambule	118
Hauts-de-France Accord du 10 décembre 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2020	118
Préambule	118
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	119
Préambule	119
Ile-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 21 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	120
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 10 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2019	120
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 11 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	121
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 12 du 9 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	122
Languedoc-Roussillon Accord du 28 janvier 2008 relatif aux salaires et aux indemnités	122
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires au 1er juin 2010	123
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	123
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	124
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	124
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	125
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008	125
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires au 1er janvier 2009	126
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	126
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	127
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	127
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	127
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015	128
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	128
Lorraine Accord du 8 février 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)	129
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	129
Lorraine Accord du 18 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	130
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	130
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2012	131
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	131



Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	132
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	132
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	133
Midi-Pyrénées Avenant du 28 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)	133
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er mai 2009	134
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	134
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	135
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	135
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	136
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015	136
Midi-Pyrénées Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	137
Nord - Pas-de-Calais Accord du 17 décembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	137
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires pour 2009	137
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	138
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2011	138
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	138
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	139
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	139
Normandie Accord du 15 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2017	140
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2018	140
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019	141
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2020	141
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux salaires mensuels minima au 1er juillet 2021	142
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	143
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	143
Occitanie Accord du 22 février 2019 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er avril 2019	144
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	145
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2021	145
Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	146
Annexe	146
Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux	146
Annexe	147
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	147
Annexe	147
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009	147
Annexe	148
Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	148
Annexe	148
Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	148
Annexe	148
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	149
Annexe	149
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016	149
Annexe	149
Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017	149
Annexe	150
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018	150
Préambule	150
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019	150
Préambule	150
Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020	151
Préambule	151
Pays de la Loire Accord 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	151
Préambule	152
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	152
Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2008 (1)	153
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	153
Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	154
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires au 1er juillet 2010	154
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	154
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2012	155
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	155
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	156
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2015	156
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	157
Poitou-Charentes Avenant du 6 juillet 2007 relatif aux appointements à compter du 1er juillet 2007 (1)	157
Poitou-Charentes Accord du 13 décembre 2007 relatif aux salaires minimaux	157
Poitou-Charentes Accord du 2 juillet 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	158
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	159
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	159
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	160
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	160
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	161
Poitou-Charentes Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	161
Provence - Alpes - Côte d'Azur Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires au 1er mars 2010	162
Provence-alpes-côte-d'azur Accord du 17 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008 (1)	162

Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	163
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	163
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	164
Provence-alpes-côte-d'azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	164
Provence-Alpes-Côte d'azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	165
Provence-Alpes-Côte d'azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	165
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	166
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires à compter du 1er juin 2021	166
Rhône-Alpes Avenant du 31 janvier 2007 relatif aux appointements minimaux	167
Annexe	167
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires 1er juillet 2010	168
Rhône-Alpes Avenant du 21 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux applicables à compter du 1er janvier 2008 jusqu'au 30 juin 2008	168
Annexe	168
Rhône-Alpes Avenant du 21 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008	169
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	169
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	170
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	170
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	171
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2017	171
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	171
Seine-et-Marne Accord du 24 novembre 2008 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2009	172
Seine-et-Marne Accord du 23 novembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	172
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	173
Seine-et-Marne Accord du 28 novembre 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	173
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	174
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	174
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	175
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	175
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	175
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	176
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2020	176
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021	177
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif au barème des salaires mensuels minimaux à compter du 1er janvier 2022	177
Accord collectif national du 31 décembre 1979 pour la mise en oeuvre de la formation continue dans les industries du bâtiment et des travaux publics	178
<i>Préambule</i>	178
<i>Dénomination</i>	178
<i>Objet</i>	178
<i>Champ d'application</i>	179
<i>Conseil d'administration</i>	179
<i>Président - Bureau du GFC - BTP</i>	179
<i>Statuts</i>	179
<i>Ressources</i>	179
<i>Financement des programmes et répartition des ressources</i>	179
<i>Délégation</i>	179
<i>Entrée en vigueur et durée</i>	179
<i>Agrément du GFC-BTP</i>	180
<i>Modifications.</i>	180
<i>Dissolution</i>	180
<i>Annexe I</i>	180
<i>Annexe II</i>	180
<i>Textes Attachés</i>	180
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	180
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	180
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	182
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	182
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	182
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982 Avenant n° 1 du 17 mars 2004	182
Accord national du 5 décembre 1984 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant au moins dix salariés. Etendu par arrêté du 20 mars 1985 JORF 29 mars 1985.	183
<i>Préambule</i>	183
Accord national du 21 janvier 1985 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant moins de dix salariés	184
<i>Préambule</i>	184
<i>*Champ d'application*</i>	185
Accord national du 20 février 1985 relatif à la formation professionnelle des salariés des entreprises du bâtiment et des travaux publics	185
<i>Préambule</i>	185
<i>Nature et ordre de priorité des actions de formation.</i>	185
<i>Reconnaissance des qualifications acquises du fait d'actions de formation.</i>	186
<i>Moyens reconnus aux délégués syndicaux et aux membres des comités d'entreprise pour l'accomplissement de leur mission dans le domaine de la formation.</i>	186
<i>Conditions d'accueil et d'insertion des jeunes dans les entreprises : du point de vue de la formation professionnelle.</i>	186

Champ d'application	187
Avenant n° 2 du 6 octobre 1988 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction	187
Textes Attachés	187
Avenant n° 3 du 16 septembre 1993 relatif aux professeurs et formateurs d'éducation physique et sportive	187
Avenant du 7 novembre 2000 relatif à l'ARTT du personnel de direction	188
Avenant n° 4 du 23 novembre 1995 portant modifications diverses	188
Dispositions finales.	188
Dépôt.	188
Avenant n° 5 du 31 octobre 1996 portant diverses modifications	188
Avenant du 22 mars 1982 relatif aux modalités d'application des grilles de salaires	189
TITRE Ier : Personnel de direction	189
Annexe I Directeurs	189
Annexe II Chefs de travaux	189
TITRE III : Personnel administratif	189
Annexe I Comptables et agents d'intendance	189
Annexe II Responsable de secrétariat	189
Annexe III Secrétaires qualifiées et aides-comptables diplômés	190
Annexe IV Employés de bureau et de comptabilité non diplômés	190
TITRE IV : Personnel de service	190
Annexe I Cuisiniers et ouvriers d'entretien qualifiés	190
Annexe II Aides-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés	190
Autre personnel de service	190
Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications	191
Avenant n° 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications	191
ANNEXE à l'avenant de l'accord collectif n° 6 Modalités de passage des adjoints de direction chargés de l'animation de la grille de salaire ' ETAM ' (annexe IV du titre Ier de l'accord collectif) à la grille de salaire ' IAC ' (annexe III du titre Ier de l'accord collectif)	192
Avenant n° 7 du 31 janvier 2002 relatif à diverses modifications	193
Avenant n° 1 du 10 février 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à l'ARTT	193
Avenant n° 10 du 10 février 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service	193
Adhésion par lettre du 1er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982	194
Accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé	194
Préambule	194
Titre Ier Champ d'application	195
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé »	195
Titre III Obligation d'information	197
Titre IV Autres dispositions	197
Annexe	197
Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013	198
Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel	198
Annexe	198
Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants	199
Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé	199
Préambule	199
Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé	203
Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé	204
Préambule	204
Titre Ier Champ d'application	204
Titre II Régime de remboursement des frais de santé	204
Titre III Obligation d'information	207
Titre IV Autres dispositions	207
Annexe	207
Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé	208
Préambule	208
Titre Ier Champ d'application	209
Titre II Régime de remboursement des frais de santé	209
Titre III Obligation d'information	211
Titre IV Autres dispositions	212
Annexe	212
Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III)	214
Textes Salaires	214
Accord du 12 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007	214
Avenant du 24 juin 2008 relatif aux salaires et aux primes	215
Accord national professionnel du 26 juin 1989 sur la stabilité de l'emploi et le licenciement pour fin de chantier. En vigueur le 10 juillet 1989. ...	215
Préambule	215
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	216
Déclaration d'intention	216
Dispositions générales	216
Champ d'application professionnel	217
Personnels visés	217
Adhésion des entreprises	217
Répartition des cotisations	217
Prestations	217
Extension	217
Avantages acquis	217

Dispositions particulières	217
Application. -Révision. -Dénonciation	217
Textes Attachés	217
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	217
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	218
Champ d'application	218
Entrée en vigueur	220
Champ d'application territorial	220
Adhésion	220
Dispositions finales	220
Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	221
Préambule	221
Clause de caducité	221
Champ d'application	221
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	221
Abrogation	221
Modalité 1	221
Modalité 2	221
Modalité 3	221
Modalité 4	222
Repos non pris sur la période de référence	222
Départ au cours de la période de référence	222
Rémunération	222
Contingent annuel d'heures supplémentaires	222
Compte épargne-temps	222
Temps partiel	222
Prime de vacances	223
Chômage partiel	223
Embauches ou préservation d'emplois	223
Groupements d'employeurs	223
Personnel d'encadrement	223
Réexamen de l'accord	223
Suivi de l'accord	223
Entrée en vigueur	223
Extension	223
ANNEXE I	223
Textes Attachés	225
Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	225
Préambule	225
Champ d'application	225
Organisation des périodes d'astreinte	225
Régime des heures supplémentaires avec anticipation	225
Travail intermittent	225
Formation et réduction du temps de travail	226
Organisation de la réduction du temps de travail en trois étapes	226
Régime des heures supplémentaires sans anticipation	226
Dispositions diverses	226
Suivi de l'accord	227
Entrée en vigueur	227
Extension	227
Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	227
I. - Contenu de l'accord	227
Préambule	227
Rayon d'intervention	227
Délai d'intervention	227
Délai de prévenance	227
Personnel concerné	227
Moyens mis à disposition	227
Types d'astreintes	228
Durée du travail en cas d'intervention	228
Repos. - Périodicité des astreintes	228
Contrôle des interventions en période d'astreinte	228
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	228
Contrepartie financière de la sujétion d'astreinte	228
II. - Champ d'application de l'accord	228
III. - Dépôt	228
IV. - Date d'application	228
V. - Extension	228
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à l'avenant n° 1 de cet accord	229
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	229
Avenant n° 3 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	229
Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	...

Préambule	230
Titre Ier : Organisation du temps de travail sur l'année et réduction de la durée du travail	231
1. Modulation et réduction de la durée annuelle du travail	231
2. Période et horaire moyen de modulation	231
3. Mise en oeuvre	231
4. Programmation indicative	231
5. Limites de la modulation et répartition des horaires	231
6. Qualification des heures effectuées pendant la période de modulation au-delà de la durée hebdomadaire légale (1)	231
7. Qualification des heures excédant la durée annuelle de travail effectif	231
8. Rémunération mensuelle	231
9. Prime de vacances	232
10. Situation des salariés n'ayant pas accompli toute la période de modulation	232
11. Tenue des comptes de modulation et régularisation en fin de période de modulation	232
12. Chômage partiel	232
13. Sont annulées les dispositions suivantes	232
14. Allègements de cotisations sociales	232
Titre II : Contingent annuel d'heures supplémentaires sans autorisation de l'inspecteur du travail.	232
Titre III : Dispositions relatives à l'encadrement.	232
Titre IV : Compte épargne-temps.	233
1. Mise en oeuvre	233
2. Ouverture et tenue du compte	233
3. Alimentation du compte	233
4. Utilisation du compte épargne-temps (1)	233
5. Situation du salarié pendant le congé	234
6. Cessation et transmission du compte	234
Titre V : Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord	234
Dépôt	234
Extension	234
Date d'effet	234
Durée de l'accord	234
Bilan	234
Déclaration relative aux appointements minimaux des IAC du BTP	234
Recommandation relative aux salaires minimaux des ouvriers et ETAM du BTP	234
Déclaration relative aux conventions collectives nationales des ETAM et des IAC du BTP	234
Textes Attachés	234
Avenant n° 2 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi	234
Convention du 15 décembre 1999 relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	235
Préambule	235
Titre Ier : Régime professionnel de participation	235
Objet de la convention	235
Entreprises visées	235
Modalités d'adhésion au régime professionnel de participation	235
Accords dérogatoires au régime professionnel de participation	236
Mise en oeuvre du régime professionnel de participation	236
Titre II : Accord professionnel de participation	236
Chapitre Ier : Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	236
Calcul du montant de la réserve spéciale de participation.	236
Date de versement - Majorations de retard.	236
Salariés bénéficiaires de la participation.	236
Règles de répartition de la réserve spéciale de participation entre les salariés bénéficiaires.	236
Chapitre II : Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	236
Collecte et affectation des sommes.	237
Conseil de surveillance des fonds communs de placement professionnels.	237
Dépositaire.	237
Exigibilité des droits des salariés.	237
Déshérence.	237
Chapitre III : Gestion des droits des salariés	237
Obligation des entreprises.	237
Gestionnaires des droits et des opérations effectuées.	238
Chapitre IV : Information des salariés	238
Information des salariés et des entreprises.	238
Titre III : Dispositions finales	238
Commission professionnelle de l'épargne salariale.	238
BTP Gestion	238
Gestion BTP	239
Compte pour investissements sociaux	239
Entrée en vigueur de la convention - Modification	239
Textes Attachés	239
Accord professionnel du 9 décembre 2003 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	239
Préambule	239
TITRE Ier : Régime professionnel de participation.	239
Entreprises visées.	239
Modalités d'adhésion au régime professionnel de participation.	240
Accords dérogatoires au régime professionnel de participation.	240

Mise en oeuvre du régime professionnel de participation	240
TITRE II : Accord professionnel de participation	240
Chapitre Ier : Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	240
Calcul du montant de la réserve spéciale de participation	240
Date de versement - Majorations de retard	240
Salariés bénéficiaires de la participation	241
Règles de répartition de la réserve spéciale de participation entre les salariés bénéficiaires	241
Chapitre II : Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	241
Collecte et affectation des sommes	241
Conseil de surveillance des fonds communs de placement multientreprises FIBTP millésimes et FIBTP LT (long terme)	241
Conseil de surveillance des autres fonds communs de placement multientreprises gérés par Gestion BTP	242
Dépositaire	242
Exigibilité des droits des salariés	242
Déshérence	242
Chapitre III : Tenue des comptes des salariés	242
Obligation des entreprises	242
Teneur de compte conservateur de parts	243
Teneur de registre	243
Chapitre IV : Information des salariés	243
Information des salariés et des entreprises	243
TITRE III : Dispositions finales	243
Commission professionnelle de la participation	243
Compte pour investissements sociaux	244
Durée - Entrée en vigueur - Modification	244
Avenant n° 1 du 25 avril 2005 portant diverses modifications	244
Préambule	244
Avenant n° 1 du 18 mars 2010 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	244
Préambule	245
Titre Ier Régime professionnel de participation	245
Titre II Accord professionnel de participation	246
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	246
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	246
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	248
Chapitre IV Information des salariés	248
Titre III Dispositions finales	249
Annexe	250
A. - Bâtiment (selon la nomenclature INSEE NAP-1973, décret n° 73-1306 du 9 novembre 1973)	250
B. - Travaux publics (selon la nomenclature INSEE NAP-1973, décret n° 73-1306 du 9 novembre 1973)	251
C. - Administration des entreprises (selon la nomenclature INSEE NAF-1993)	253
Avenant n° 2 du 11 juillet 2007 modifiant l'accord du 9 décembre 2003	253
Préambule	253
Avenant n° 2 du 17 juin 2011 à l'accord du 28 novembre 2008 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	255
Préambule	255
Titre Ier Régime professionnel de participation	255
Titre II Accord professionnel de participation	256
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	256
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	257
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	258
Chapitre IV Information des salariés	259
Titre III Dispositions finales	259
Accord du 5 juillet 2005 relatif à la formation professionnelle	260
Préambule	260
Champ d'application	261
TITRE Ier : Les outils d'information et d'orientation tout au long de la vie	261
L'entretien professionnel	261
Bilan de compétences	261
Passeport-formation	262
TITRE II : Les outils de formation tout au long de la vie	262
Le plan de formation	262
Le droit individuel à la formation (DIF)	263
La période de professionnalisation	264
La validation des acquis de l'expérience (VAE)	265
La fonction tutorale	265
TITRE III : Egalité entre les femmes et les hommes	265
TITRE IV : Mise en oeuvre de l'accord	266
Date d'entrée en vigueur de l'accord	266
Durée de l'accord	266
Suivi de l'accord	266
Interprétation de l'accord	266
Révision de l'accord	266
Dénonciation de l'accord	266
Caractère obligatoire de l'accord	266
Dépôt, extension, notification et validité de l'accord	266
Information des salariés et des représentants du personnel	266
Textes Attachés	266
Avenant du 2 juillet 2008 relatif à la formation tout au long de la vie et au dialogue social	266

Protocole d'accord du 12 mai 2006 relatif au temps de déplacement professionnel entre le domicile et un lieu d'exécution du contrat de travail distinct du lieu habituel de travail	267
Préambule.	267
TITRE Ier : Dispositions légales.	267
Définition et qualification juridique du temps de déplacement professionnel.	267
Dépassement du temps normal de trajet - Contrepartie.	267
Coïncidence avec l'horaire normal de travail.	268
TITRE II : Modalités concrètes d'application des dispositions légales.	268
Ordre de mission.	268
Durée de travail d'un salarié en mission ou en formation au moins égale à la durée normale de travail.	268
Durée de travail d'un salarié en mission ou en formation inférieure à la durée normale de travail.	268
Nature et modalités de prise de repos.	268
Repos quotidien et hebdomadaire légal.	268
Dispositions finales	268
Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord.	268
Caractère de l'accord.	268
Révision - Dénonciation de l'accord.	268
Dépôt - Notification de l'accord.	268
Information des salariés et des représentants du personnel.	268
Accord professionnel du 22 juin 2006 relatif aux modalités d'organisation de la journée de solidarité	268
Préambule	268
TITRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	269
Forme de la journée de solidarité	269
Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.	269
Nature de la journée de solidarité.	269
Durée de la journée de solidarité.	269
Période de référence de la journée de solidarité.	269
Jours fériés et chômés.	269
Changement d'employeur.	269
Incidence sur les accords collectifs et les contrats de travail.	269
TITRE II : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	269
Personnel de direction soumis au forfait jours.	269
Personnel d'enseignement, d'éducation et d'animation - Personnel de direction ayant opté pour l'option 1 de l'accord du 7 novembre 2000.	269
Personnel administratif et de service.	270
DISPOSITIONS FINALES	270
Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord.	270
Primauté de l'accord.	270
Révision, dénonciation de l'accord.	270
Dépôt, extension, notification de l'accord.	270
Information des salariés et des représentants du personnel.	270
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	270
Préambule	270
Champ d'application	270
Définition du travail de nuit	270
Organisation du travail de nuit	270
Durée du travail applicable	271
Contreparties liées au travail de nuit	271
Garanties particulières	271
Surveillance médicale spéciale	271
Affectation particulière	271
Maternité	271
Formation professionnelle	271
Egalité professionnelle	271
Entrée en vigueur	271
Dépôt	271
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	271
Préambule	272
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	272
TITRE II RÉMUNÉRATION	273
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	273
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	274
TITRE V DIVERSITÉ	274
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	274
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	274
Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique	274
Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers	275
Accord du 15 septembre 2010 relatif à la mise en place d'une commission paritaire de validation	275
Préambule	275
Annexes	277
Textes Attachés	277
Avenant n° 1 du 14 janvier 2014 relatif au crédit d'heures et à la saisine de la commission	277
Annexe	278
Avenant n° 2 du 7 janvier 2016 à l'accord du 15 septembre 2010 relatif à la validation des accords	278

Préambule	278
Annexe	279
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	279
<i>Préambule</i>	280
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	281
1. Dispositions relatives au bâtiment	281
2. Dispositions relatives aux travaux publics	281
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	282
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	282
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	283
Titre IV Dispositions diverses	283
Textes Attachés	283
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	283
Préambule	284
Annexes	286
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	288
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	288
Annexe	288
Accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération	293
<i>Préambule</i>	293
Titre Ier Diagnostic préalable	293
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	293
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	293
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	294
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	296
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mixité des emplois	297
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	297
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel	297
Titre IX Cadre juridique	297
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	297
<i>Préambule</i>	298
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	298
<i>Préambule</i>	298
Annexe I	299
Avenant n° 1 du 16 décembre 2015 à l'accord du 2 décembre 2013 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	300
<i>Préambule</i>	300
Titre Ier Régime professionnel de participation	300
Titre II Accord professionnel de participation	301
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	301
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	302
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	303
Chapitre IV Information des salariés	303
Titre III Dispositions finales	304
Annexe I	305
Textes Attachés	308
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (TP)	308
Préambule	308
Titre Ier Régime professionnel de participation	308
Titre II Accord professionnel de participation	309
Chapitre I Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	309
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	310
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	311
Chapitre IV Information des salariés	312
Titre III Dispositions finales	312
Annexe	313
Accord du 25 janvier 2018 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (BTP)	315
Préambule	315
Titre Ier Régime professionnel de participation	315
Titre II Accord professionnel de participation	316
Chapitre Ier Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	316
Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	317
Chapitre III Tenue des comptes des salariés	318
Chapitre IV Information des salariés	318
Titre III Dispositions finales	319
Annexe	320
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	323
<i>Préambule</i>	323
Titre Ier Situation économique	324
Titre II Situation de l'emploi et situation salariale	324
Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi	325
Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche	326
Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi	328
Titre VI Cadre juridique	328
Annexe	328

Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	328
Préambule	328
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Avenant n° 32 modifiant régime de prévoyance et annexe III (14 mai 2014)	NV-1
Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)	NV-4
Accord du 4 novembre 2016	NV-41
Accord n° 8	NV-41
Accord du 26 janvier 2017	NV-41
Accord du 25 janvier 2017	NV-42
Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)	NV-42
Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)	NV-43
Accord n° 1 (Bourgogne-Franche-Comté)	NV-43
Accord du 13 février 2017 (Lorraine)	NV-43
Accord collectif relatif à la couverture complémentaire de frais de santé dans le bâtiment (départements de corréze, de creuse et de haute-vienne) (22 mai 2017)	NV-44
Accord du 27 novembre 2017 (Seine-et-Marne)	NV-46
Accord salaires minimaux 2018 (27 novembre 2017)	NV-47
Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)	NV-47
Accord du 6 février 2018 (Occitanie)	NV-47
Accord du 22 février 2018 (PACA)	NV-48
Accord n°34 modifications des dispositions générales TP (20 mars 2018)	NV-48
Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019	NV-53
Avenant n°34 (15 décembre 2021)	NV-56
Avenant n°74 appointements minimaux (20 janvier 2022)	NV-86
Accord salaires 2022 (21 janvier 2022) (PACA)	NV-86
Accord salaires au 01/03/2022 (24 janvier 2022) (Centre Val de Loire)	NV-87
Accord salaires 2022 (25 janvier 2022) (Grand Est)	NV-87
Accord salaires 2022 (3 février 2022) (Normandie)	NV-88
Accord salaires 2022 (4 février 2022) (Occitanie)	NV-88
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006

Signataires	
Organisations patronales	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ; Fédération française du bâtiment (FFB) ; Fédération française des installateurs électriciens (FFIE) ; Fédération nationale des sociétés coopératives ouvrières de production du bâtiment et des travaux publics (FNSCOP), pour la section Bâtiment.
Organisations de salariés	Fédération BATIMAT-TP CFTC ; Fédération générale du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO.
Organisations adhérentes	Le syndicat national des cadres, employés, techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries du bâtiment et des travaux publics et des activités annexes et connexes CFE- CGC BTP, 15, rue de Londres, 75009 Paris, par lettre du 16 octobre 2007 (BO CC 2007-45). La confédération française démocratique du travail, fédération construction et bois, 47- 49, avenue Simon- Bolívar, 75950 Paris Cedex 19, par lettre du 11 septembre 2007 (BO n°2007-45)

Titre Ier : Dispositions générales

Article 1.1

En vigueur étendu

La présente convention collective régit en France, à l'exclusion des DOM-TOM, les relations de travail entre :

- d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'article 1.2 ci-dessous, les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics, les congés intempéries BTP - Union des caisses de France et les caisses de congés payés du bâtiment ;

- d'autre part, les employés, techniciens et agents de maîtrise qu'ils emploient à une activité bâtiment, sur le territoire de la France métropolitaine.

Elle ne concerne pas les VRP, au sens de l'article L. 751-1 du code du travail, qui relèvent de la convention collective étendue du 3 octobre 1975, ni les travailleurs à domicile au sens de l'article L. 721-1 du code du travail.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et de salariés adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhéreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain.

Article 1.2

En vigueur étendu

Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Les activités visées sont :

21.06 Construction métallique

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).

24.03 Fabrication et installation de matériel aérodynamique, thermique et frigorifique

Sont visées :

- les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).

55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de VRD, de voirie et dans les parcs et jardins.

55.12 Travaux d'infrastructure générale

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20 Entreprises de forages, sondages, fondations spéciales

Sont visées dans cette rubrique :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales, ainsi que :

- les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;

- les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;

- les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment,

fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques, demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple : charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).

55.31 Installations industrielles, montage-levage

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage, ainsi que :

- les entreprises de constructions et d'entretiens de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;

- les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40 Installations électriques

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

- les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de l'entrée en vigueur de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;

- pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

- les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;

- les entreprises d'installation d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;

- les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50 Construction industrialisée

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (*).

55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70 Génie climatique

Sont visées :

- les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;

- les entreprises d'installation de chauffage et d'électricité ;

- les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installation de chauffage et de production d'eau chaude ;

- les entreprises de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71 Menuiserie-serrurerie

Sont visées :

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication :

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page	
Accident du travail	Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.5	9	
	Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.5	9	
Arrêt de travail, Maladie	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.3	8	
	Maternité (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.7	9	
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	51	
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	51	
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	51	
	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	51	
	Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)			
Astreintes	(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) (Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) (Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)			
	Astreintes			

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	13
1973-06-13	Protocole d'accord du 13 juin 1973 relatif aux organismes paritaires	14
1979-12-31	Accord collectif national du 31 décembre 1979 pour la mise en oeuvre de la formation continue dans les industries du bâtiment et des travaux publics	178
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	180
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	182
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	182
1982-03-22	Avenant du 22 mars 1982 relatif aux modalités d'application des grilles de salaires	189
1982-12-17	Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications	191
1984-12-05	Accord national du 5 décembre 1984 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant au moins dix salariés. Etendu par arrêté du 20 mars 1985 JORF 29 mars 1985.	183
1985-01-21	Accord national du 21 janvier 1985 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant moins de dix salariés	184
1985-02-20	Accord national du 20 février 1985 relatif à la formation professionnelle des salariés des entreprises du bâtiment et des travaux publics	
1988-10-06	Avenant n° 2 du 6 octobre 1988 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction	
1989-06-26	Accord national professionnel du 26 juin 1989 sur la stabilité de l'emploi et le licenciement pour fin de chantier. En vigueur depuis le 1er mars 1989.	
1993-09-16	Avenant n° 3 du 16 septembre 1993 relatif aux professeurs et formateurs d'éducation physique et sportive	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	
1995-11-23	Avenant n° 4 du 23 novembre 1995 portant modifications diverses	
1996-10-31	Avenant n° 5 du 31 octobre 1996 portant diverses modifications	
1997-04-30	Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment et des travaux publics	
1998-09-09	Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	
1998-11-06	Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.	
1999-12-15	Convention du 15 décembre 1999 relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
2000-05-10	Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	
2000-11-07	Avenant du 7 novembre 2000 relatif à l'ARTT du personnel de direction	
2001-07-05	Avenant n° 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications	
2002-01-31	Avenant n° 7 du 31 janvier 2002 relatif à diverses modifications	
2003-07-15	Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	
2003-12-09	Accord professionnel du 9 décembre 2003 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
2003-12-17	Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à 10 de cet accord Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	
2004-03-17	Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment et les travaux publics du 25 février 1982 Avenant n° 1 du 17 mars 2004	
2004-04-28	Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	
2005-04-25	Avenant n° 1 du 25 avril 2005 portant diverses modifications	
2005-07-01	Accord national du 1er juillet 2005 relatif à la formation professionnelle	
2006-05-11		
2006-06-21		
2006-07-11		
2006-12-11		
2007-01-31		
2007-07-01		
2007-07-01		
2007-07-11		
2007-07-11		
2007-07-11		
2007-09-11		
2007-09-21		
2007-10-01		
2007-10-11		
2007-11-21		
2007-12-01		
2007-12-11		
2008-01-11		
2008-01-11		
2008-01-11		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE DU BÂTIMENT

IDCC 2609

Brochure 3002

SYNTHÈSE

06/09/2022

Entreprises de terrassement, de maçonnerie, charpente en bois, couverture, plomberie, fumisterie, chauffage, ventilation, charpente en fer, constructions, ravalement, démolitions, échafaudages, habitations, installations, travaux pour expositions

Remarques

I. Signataires

- a. Organisations patronales
- b. Syndicats de salariés

II. Champ d'application

- a. Champ d'application professionnel
 - i. Dispositions étendues (nomenclature INSEE de 1973)
 - ii. Dispositions non étendues de l'accord du 18 avril 1997 (nomenclature INSEE de 1993)
- b. Champ d'application territorial

III. Contrat de travail - Essai

- a. Contrat de travail
 - i. Contrat de travail initial
 - ii. Modification du contrat de travail
- b. Période d'essai
- c. Ancienneté

IV. Classification

- a. Niveaux de classification en fonction des critères classants
- b. Prise en compte des diplômes professionnels utilisés dans le bâtiment
- c. Evolution de carrière

V. Salaires et indemnités

- a. Salaires minimaux
 - i. Dispositions nationales
 - ii. Dispositions régionales
- b. Majoration des heures supplémentaires
- c. Majoration pour travail de nuit, du dimanche et des jours fériés
- d. Prime de vacances
- e. Chèques-vacances
 - i. Entreprises et bénéficiaires concernés
 - ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
 - iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
 - iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

- a. Temps de travail
 - i. Règles applicables
 - ii. Durée du travail
 - iii. Heures supplémentaires
 - iv. Heures supplémentaires exceptionnelles
 - v. Organisation hebdomadaire du travail
 - vi. Mise en oeuvre de la modulation dans les entreprises de bâtiment de plus de 10 salariés (accord national du 6 novembre 1998)
 - vii. Mise en oeuvre de la modulation dans les entreprises de bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés (accord national du 9 septembre 1998)
 - viii. Récupération des heures perdues pour intempéries
 - ix. Travail en équipes successives ou chevauchantes
 - x. Mise en place d'équipes de suppléance de fin de semaine
 - xi. Travaux pénibles
 - xii. Temps partiel
 - xiii. Travail de nuit
- b. Repos et jours fériés
 - i. Repos hebdomadaire
 - ii. Jours fériés
- c. Congés
 - i. Congés payés
 - ii. Autres congés
 - iii. Compte épargne-temps (CET)

VII. Déplacements professionnels

- a. Petits déplacements
 - i. Montant des indemnités de petits déplacements
- b. Déplacements et changements de résidence en France à l'exclusion des DOM-TOM
 - i. Déplacements occasionnels
 - ii. Déplacement continu
 - iii. Voyages de détente hebdomadaire
 - iv. Paiement des frais de déplacement
 - v. Maladie, accident ou décès pendant le déplacement
 - vi. Moyens de transport, assurance
 - vii. Changement de résidence
 - viii. Retour à la résidence initiale
- c. Déplacements dans les DOM-TOM et hors de France
 - i. Champ d'application
 - ii. Assurance et garanties collectives
 - iii. Déplacements inférieurs à 3 mois: lettre de mission
 - iv. Déplacements supérieurs à 3 mois

VIII. Formation professionnelle

- a. L'entretien professionnel
- b. Le passeport formation
- c. Le bilan de compétences
- d. La validation des acquis de l'expérience (VAE)

e. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)

f. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

- i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
- ii. Durée de la Pro-A
- iii. Le tutorat

g. L'apprentissage

Opérateur de Compétences (OPCO)

IX. Maladie, accident du travail, maternité

a. Maladie et accident du travail

- i. Justification des absences
- ii. Indemnisation
- iii. Garantie d'emploi

b. Maternité - adoption

- i. Réduction d'horaire
- ii. Indemnisation du congé de maternité
- iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption
- iv. Congé de paternité
- v. Forfait parentalité
- vi. Forfait accouchement

X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales

a. Retraite complémentaire

b. Régime de prévoyance

- i. Bénéficiaires
- ii. Conditions d'ouverture des droits et fait générateur
- iii. Cotisations, base, taux et répartition
- iv. Garanties
- v. Maintien des garanties lorsque la rupture du contrat de travail est indemnisée par l'assurance chômage
- vi. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail

c. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé

- i. Organisme assureur
- ii. Bénéficiaires
- iii. Garanties
- iv. Cotisations et répartition
- v. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties
- vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité

d. Régime de couverture santé régionale

- i. Régime santé pour les départements de Corrèze, Creuse et de Haute-Vienne

e. Œuvres sociales, régime régional

- i. Œuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
- ii. Œuvres sociales pour la région Ile de France (hors Seine et Marne)

XI. Rupture du contrat

a. Préavis de démission ou de licenciement

- i. Durée du préavis de démission ou de licenciement
- ii. Indemnité de préavis
- iii. Heures de liberté pour recherche d'emploi

b. Indemnité de licenciement

- i. Indemnité versée au salarié ayant moins de 65 ans révolus
- ii. Indemnité versée au salarié ayant plus de 65 ans révolus

c. Retraite

- i. Préavis de départ ou de mise à la retraite
- ii. Indemnité de départ à la retraite
- iii. Indemnité de mise à la retraite
- iv. Régime de la préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées les organisations patronales signataires.

I. Signataires

a. Organisations patronales

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)

Fédération française du bâtiment (FFB)

Fédération française des installateurs électriciens (FFIE)

Fédération nationale des sociétés coopératives ouvrières de production du bâtiment et des travaux publics (FNSCOP), pour la section Bâtiment

b. Syndicats de salariés

Fédération BATIMAT-TP CFTC

Fédération générale du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO.

Le syndicat national des cadres, employés, techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries du bâtiment et des travaux publics et des activités annexes et connexes CFE- CGC BTP

La confédération française démocratique du travail, fédération construction et bois

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

La présente convention collective régit en France, à l'exclusion des DOM-TOM, les relations de travail entre :

- les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées ci-dessous, les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics, les congés intempéries BTP - Union des caisses de France et les caisses de congés payés du bâtiment ;
- et les employés, techniciens et agents de maîtrise (E.T.A.M) qu'ils emploient à une activité bâtiment, sur le territoire de la France métropolitaine.

Elle ne concerne pas :

- les VRP, au sens de l'article L.751-1 du code de travail qui relèvent de la CCN étendue du 3 octobre 1975,
- les travailleurs à domicile au sens de l'article L. 721-1 du code du travail.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et de salariés adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain.

Attention ! Il convient de consulter également la CCR IDCC 2707 qui concerne les ETAM du secteur du Bâtiment d'Ile-de-France hors Seine-e-Marne

i. Dispositions étendues (nomenclature INSEE de 1973)

Code APE visé par la CC	Types d'entreprises
21.06 Construction métallique	Uniquement les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment. (1)
24.03 Fabrication et installation de matériel aérialique, thermique et frigorifique	Entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air. (1)
55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Ne sont visées que les entreprises générales de Bâtiment, entreprises de travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie et réseaux divers, parcs et jardins. Entreprises paysagistes et de reboisement exclues de l'extension.
55.12 Travaux d'infrastructure générale	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises effectuant des travaux d'infrastructure générale
55.20 Entreprises de forages, sondages, fondations spéciales	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de forage, sondages, fondations spéciales
	Entreprises de maçonnerie, plâtrerie, travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment
	Entreprises de terrassements et démolition pour le bâtiment
55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques avec technicité particulière
	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage
55.31 Installations industrielles, montage-levage	Entreprises de construction et entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types
	Entreprises de construction de cheminées d'usine
	Sauf les entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique
55.40 Installation électrique	Entreprises d'équipement électrique des usines et autres établissements industriels à l'exclusion des entreprises qui au 1 ^{er} juillet 2007 appliquaient une autre convention que celle du bâtiment
	Entreprises de couverture-plomberie et chauffage, pour partie.
	Entreprises de plomberie, chauffage et électricité
	Entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments
55.50 Construction industrialisée	Entreprises de pose d'enseignes lumineuses
	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques et constructions industrialisées, pour partie. (1)
55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de maçonnerie et travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition
	Entreprise de couverture-plomberie et chauffage
55.70 Génie climatique	Installations de chauffage et d'électricité
	Entreprise de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et production d'eau chaude
	Entreprise d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile